

Renonciation à succession : le dossier complet pour agir en toute sécurité

Pièces justificatives indispensables

- Copie intégrale de l'acte de décès de la personne défunte.
- Copie intégrale de votre acte de naissance, datant de moins de 3 mois.
- Copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport).
- Justificatif de domicile récent (facture d'électricité, d'eau ou de téléphone fixe de moins de 3 mois).
- Copie du livret de famille prouvant le lien de filiation avec le défunt.

Documents complémentaires selon votre situation

- Copie exécutoire du testament, si le défunt en avait rédigé un.
- Décision du juge des tutelles ou du conseil de famille autorisant la renonciation (pour un mineur ou un majeur sous tutelle).
- Copie de l'acte de commissaire de justice (huissier), si vous avez été informé de la succession par ce biais.

Démarches et délais à respecter

- Remplir le formulaire Cerfa 15828*05.
- Envoyer le dossier complet par courrier recommandé avec accusé de réception au greffe du tribunal judiciaire du lieu d'ouverture de la succession.
- Respecter le délai impératif de 4 mois suivant l'ouverture de la succession pour effectuer la déclaration (en l'absence de mise en demeure).